



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUBE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

spécial n° 39 – 8 juin 2016

SOMMAIRE

DDCSPP 10

DDCSPP-DIR-2016159-001 – Arrêté portant subdélégation de signature en matière générale	3
DDCSPP-DIR-2016159-0002 – Arrêté portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'État.....	6



PREFET DE L'AUBE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Arrêté n° DDCSPP-DIR-2016159-001

portant subdélégation de signature en matière générale

**La directrice départementale de la cohésion sociale
et de la protection des populations de l'Aube par intérim**

VU le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et département ;

VU le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret du 12 novembre 2014 nommant madame Isabelle DILHAC, préfète de l'Aube ;

VU l'arrêté ministériel du 25 mars 2015 nommant madame Ghislaine LUCOT, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale et de la protection des populations du département de l'Aube à compter du 1^{er} mai 2015 ;

VU l'arrêté n° BGM2016158-0001 du 6 juin 2016 relatif à l'intérim des fonctions de directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aube ;

VU l'arrêté préfectoral n° BGM2016158-0002 du 6 juin 2016 portant délégation de signature à madame Ghislaine LUCOT, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aube par intérim ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de madame Ghislaine LUCOT, subdélégation de signature est donnée, dans les conditions fixées par l'arrêté préfectoral n°2016158-0002 du 6 juin 2016 susvisé, à :

Secrétariat général :

Pour les missions relevant du secrétariat général :

- madame Corinne DELCHER, secrétaire générale, et en cas d'absence ou d'empêchement, à mesdames Marie-José MAGISSON, Laurence TABOIN et Odile GUBLIN, secrétaires administratives.

Pôle cohésion sociale, jeunesse et sports :

Pour les missions relatives à la jeunesse, aux sports et à la vie associative :

- monsieur Arnaud LECOURT, chef du service jeunesse, sport et vie associative, pour les missions relatives à la jeunesse, aux sports et à la vie associative,

- mesdames Catherine BECUE et Laurence SAUNOT, messieurs Jacques BIGOT, Fabrice DOUSSOT, Jean-Philippe MASSICARD, Jean-Yves MATHIEU et Pascal MOUNIER, conseillers techniques pour les courriers liés aux demandes de conseils techniques et pédagogiques dans le champ de leurs compétences professionnelles à l'exception des engagements financiers, des conventions et avenants, des notifications d'attribution de subvention, des refus d'aide financière, des convocations aux examens, des demandes de dérogation, des attestations de présence et de réussite, des procès verbaux de jury, des notifications de décision du jury, des diplômes, des arrêtés d'agrément, des récépissés de déclaration d'établissements et d'éducateurs, des accusés de réception du dépôt de dossier d'équipement, le CNDS.
- monsieur Jean-Philippe MASSICARD pour les récépissés de déclaration des accueils collectifs de mineurs, les dérogations relatives aux accueils collectifs de mineurs, les déclarations de locaux d'hébergement de mineurs.

Pour les missions relatives à la cohésion sociale :

- madame Colette GINET, cheffe du service de la cohésion sociale,
- madame Anne-Catherine LEGRAND, conseillère technique en travail social.

Pour les missions relatives à la politique de la ville :

- madame Stella GAFFINO, cheffe de service politique de la ville.

Pôle protection des populations :

Pour les missions relevant de ce pôle

- madame Sylvie RICHARD-DEBLOCK, cheffe du pôle protection des populations

Pour les missions relatives au service de la santé, de la protection animale et de l'environnement et pour les missions relatives au service de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments :

- monsieur Gérard HUGONET, chef du service de la protection animale et de l'environnement,
- monsieur Jean PERCHET, chef du service de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments,
- monsieur Philippe COURATIER, chef de la mission d'appui.

Pour les missions relatives au service concurrence, protection économique et sécurité du consommateur :

- monsieur Dominique PETIT, chef du service de la concurrence, consommation et répression des fraudes
- mesdames Émeline HEYNDRICKX, Véronique SCHMAL, Martine VALLOT, et messieurs Alain THEVENIN et Nicolas MIANNAY, inspecteurs de la concurrence, consommation et répression des fraudes, ainsi qu'à monsieur Philippe COURATIER, chef de la mission d'appui.

Mission droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes :

Pour les missions relevant des droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes :

- madame Catherine STAVRINO, chargée de mission.


ARTICLE 2 : La subdélégation de signature est donnée, pour tous les domaines, aux fonctionnaires qui assurent le service de permanence pour prendre toute décision nécessitée par une situation d'urgence.

ARTICLE 3 : L'arrêté préfectoral n° 2016055-0001 du 24 février 2016 est abrogé.

ARTICLE 4 : La directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aube par intérim et les personnels cités au présent arrêté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aube.

Troyes, le 7 juin 2016

La directrice départementale de la cohésion sociale
et de la protection des populations par intérim


Ghislaine LUCOT



PREFET DE L'AUBE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

**Arrêté n° DDCSPP-DIR-2016159-0002
portant subdélégation de signature
pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses
imputées sur le budget de l'État**

**La directrice départementale
de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aube par intérim**

- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics ;
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2009-1484 du 3 septembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relative à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 12 novembre 2014 nommant madame Isabelle DILHAC, préfète de l'Aube ;
- Vu l'arrêté interministériel du 23 mars 1994 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- Vu l'arrêté du 17 juillet 2006 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- Vu la circulaire ministérielle (intérieur, outre-mer et collectivités territoriales) n° 159 du 5 mars 2008 relative à la modification du régime de la délégation de signature des préfets ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 mars 2015 nommant Ghislaine LUCOT directrice départementale adjointe de la cohésion sociale et de la protection des populations du département de l'Aube à compter du 1^{er} mai 2015 ;

Vu l'arrêté n° BGM2016158-0001 du 6 juin 2016 relatif à l'intérim des fonctions de directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aube;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016158-0003 du 6 juin 2016 portant délégation de signature à madame Ghislaine LUCOT, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aube par intérim, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'État ;

ARRETE

Article 1^{er}.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Ghislaine LUCOT, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aube par intérim, subdélégation de signature pour la compétence d'ordonnateur secondaire est donnée à :

- Madame Corinne DELCHER, secrétaire générale, pour tous les programmes relevant de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations visés à l'article 1^{er} de l'arrêté n° 2014335-0042 du 1^{er} décembre 2014, et en cas d'absence ou d'empêchement, à mesdames Marie-José MAGISSON, Laurence TABOIN et Odile GUBLIN, pour ces mêmes programmes ;

- Madame Colette GINET, cheffe de service, pour :
Mission "égalité des territoires, logement et ville" : programme 177 - prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables.

Mission "Immigration, asile et intégration" : programme 303 - immigration et asile

Mission "Solidarité, insertion et égalité des chances" : programme 124 - conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales et programme 304 - inclusion sociale, protection des personnes, économie sociale et solidarité et aide alimentaire

- Madame Stella GAFFINO, cheffe de service, pour :
programme 147 - politique de la ville
programme 104 - intégration et accès à la nationalité française

- Monsieur Arnaud LECOURT, chef de service, pour :
Mission "sport, jeunesse et vie associative" : programme 163 - jeunesse et vie associative et programme 219 - sport

- Madame Sylvie RICHARD-DEBLOCK, cheffe de pôle, messieurs Jean PERCHET et Gérard HUGONET, chefs de service, et à Madame Pascale RICHTER, secrétaire administrative, pour :

Mission "agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales" : programme 206 - sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation.

- Madame Sylvie RICHARD-DEBLOCK, cheffe de pôle, monsieur Dominique PETIT, chef de service,
pour :
Mission "économie" : programme 134 - développement des entreprises et du tourisme

à effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire selon l'arrêté préfectoral n° 2016BGM15860003 du 6 juin 2016 susvisé.

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses.

Article 2 :

L'arrêté préfectoral n° 2016055-0002 du 24 février 2016 est abrogé.

Article 3 :

La directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations par intérim et les personnels cités au présent arrêté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aube et dont une copie sera adressée au DRFIP.

Troyes le 7 juin 2016

La directrice départementale de la cohésion sociale et
de la protection des populations


Ghislaine LUCOT